

Sommaire

PPCR : de très chers points	2
Recrutements transparents ?.....	3
Précarité : contractuels – auxiliaires.....	3
Suppression de 27 postes R.S.A.....	3
Implantation CGT : de nouveaux syndiqué-e-s...	3
Attachés : Oui aux carrières linéaires.....	3
Révolution numérique.....	4
Focus : congés.....	4
Les reculs sociaux, c'est sans nous !.....	4

ÉDITORIAL

La CGT vous souhaite à tous une bonne année 2017 !

Le contexte est difficile en France comme dans le monde, sauf pour quelques riches privilégiés bien à l'abri...

La CGT continue de porter les valeurs humanistes, de solidarité, de tolérance et de démocratie.

2017 sera aussi une année d'élections présidentielles. Sans prendre de position pour un camp, nous nous interrogeons sur des propositions rétrogrades de certains candidats. En effet, ces derniers veulent faire des fonctionnaires les victimes expiatoires des dérives d'un système libéral basé sur l'individualisme au détriment de l'intérêt général.

La CGT défend au contraire le collectif qui est le seul moyen de favoriser le vivre ensemble, la défense de nos droits les plus élémentaires, le progrès social garant de services publics de qualité.



LUTTE CONTRE LE CLIENTELISME

Recrutements transparents ?

Le décret n° 2013-908 modifié permet aux collectivités de confier le recrutement de fonctionnaires à un **comité de sélection** géré par les Centres de Gestion, organismes déjà organisateurs de concours.

Les modalités actuelles de recrutement à la mairie de Nantes et à Nantes Métropole sur les postes vacants sont trop souvent sources de tensions au sein des équipes de travail et de défiance vis-à-vis des services RH. Plus largement, la question des mobilités internes, de la promotion interne sans concours ni examen fait débat.

Alors à quand une étude sur l'application des dispositions de ce décret à la Ville et à Nantes Métropole ?

INFO FLASH PRECARITÉ

Contractuels - auxiliaires

Des sélections professionnelles vont être organisées en vue de stagiairiser des agents non titulaires. Il est nécessaire de répondre aux critères prévus par les textes de loi pour être éligible...



...Vous avez été recruté au moyen d'un contrat précaire, d'arrêtés de recrutement à durée limitée, alors n'hésitez pas à prendre contact par e-mail ou téléphone auprès de la CGT pour faire un point sur votre situation.

DEPARTEMENT PREVENTION ET SOLIDARITE

Réorganisation / suppression de 27 postes R.S.A. !

La CGT intersyndicale a dénoncé lors du Comité technique du 21 Novembre 2016 l'absence de dialogue social sur ce dossier qui impacte 695 agents et entérine la fin du service R.S.A (27 postes).

L'intersyndicale a demandé un vrai dialogue social sur le dossier du département prévention et solidarité au vu des nombreuses problématiques qui remontent aux syndicats.

Elle a obtenu le report du dossier au comité technique du 16 janvier 2017.

Suite à la tenue de réunions d'informations mensuelles ouvertes aux personnels concernés, des revendications ont été portées et continuent d'être portées dans l'intérêt des agents. La CGT restera combative pour la défense des agents et du service public.

ATTACHES TERRITORIAUX

OUI aux carrières linéaires NON au G.R.A.F.*

Deux projets de décrets sur la situation statutaire et indiciaire du cadre d'emplois d'attaché territorial sont passés au CSFPT le 19 octobre 2016. Après un débat de fond de près de 40 minutes, les deux collèges (employeurs et salariés) ont donné un avis défavorable à l'unanimité. En décrétant le grade d'attaché hors classe à accès Fonctionnel, le gouvernement instaure de facto des critères d'une part subjectifs et d'autre part hyper sélectifs.

En l'état, ce grade de hors classe restera inatteignable pour la plupart des attachés. Aujourd'hui, nous avons donc besoin de votre soutien et de votre mobilisation.

En conséquence, la CGT vous invite dans un premier temps à signer la pétition en ligne sur le site de change.org en flashant le QR code ⇒ ⇒ ⇒

GRAF* : GGrade d'avancement à Accès Fonctionnel



De très chers points !

Certes les agents de catégories A, B et agents de maîtrise vont bénéficier de quelques points d'indices en plus d'ici à 2020 et d'un transfert modique d'une partie des primes vers du point d'indice comptant pour la retraite. Pour autant, la CGT vous alerte que ces quelques points d'indice vont coûter très cher du fait de la contrepartie prévue en terme d'allongement de la durée de la carrière, notamment pour celles et ceux qui n'ont pas encore atteint le dernier grade de leur cadre d'emploi.

A cela, le gouvernement actuel remet aussi en cause certaines mesures négociées, telles que rendre opératoire la clause de progression minimum de 2 grades sur la carrière garantie au départ pour chaque agent. De plus, l'incertitude pèse sur la sortie des décrets d'application prévus au-delà de la prochaine présidentielle, c'est à dire entre le printemps 2017 et 2020 !

Concernant l'allongement des carrières inhérentes au PPCR*, nous nous devons de rappeler que la règle en vigueur à la mairie de Nantes et Nantes Métropole était celle de **l'avancement d'échelon à la durée minimum**.

Cette règle a disparu du fait du PPCR avec en lieu et place l'instauration d'un cadencement unique pour les 3 fonctions publiques, basé essentiellement sur l'avancement d'échelon à la durée maximum. Voici les conséquences, par des exemples concrets, de la fin de l'avancement d'échelon à la durée minimum dans notre collectivité :

CUMUL DES DURÉES D'ÉCHELON PAR GRADE

(avant l'application du PPCR* et après)

	Cadre d'emploi des rédacteurs, ETAPS, techniciens...		Cadre d'emploi des attachés		Cadre d'emploi des agents de maîtrise	
	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
1 ^{er} grade	25 ans et 11 mois	30 ans	20 ans et 6 mois	26 ans	22 ans	27 ans
2 ^{ème} grade ou principal	25 ans et 11 mois	30 ans	14 ans et 9 mois	18 ans	17 ans	20 ans
Principal de 1 ^{ère} classe	25 ans	24 ans				
Allongement des durées	+ 7 ans et 2 mois		+ 8 ans et 9 mois		+ 8 ans	



Les autres incidences du PPCR*

- L'impact de l'examen professionnel dans des avancements de grade s'applique durement en B par exemple. Rappelons qu'en 2016 sur 139 agents promouvables au titre de leur ancienneté, seuls 18 agents ont été nommés à la mairie de Nantes et au CCAS.
- Tels que prévus au PPCR, des reclassements d'agents dans les nouvelles grilles sont réalisés avec rétrogradation d'échelon
- Des reclassements dans les nouvelles grilles prévoient aussi pour certains une annulation de tout ou partie de leur ancienneté dans l'échelon actuel
- Le troisième grade du cadre d'emploi des ingénieurs et aussi des attachés, à savoir le grade hors classe, est soumis à des critères très discriminants donc infranchissables pour la plupart des attachés et ingénieurs...Etc...

Le compte n'y est pas dans le PPCR en matière de reconnaissance de qualification, de reconnaissance de l'expérience et de garantie du pouvoir d'achat.

Compte tenu des efforts déjà consentis par les agents publics depuis plus d'une décennie, une nouvelle perte de pouvoir d'achat dans le cadre de ce PPCR est envisageable. D'autant que sur cette période, les **concitoyens les plus aisés et les grandes entreprises** ont bénéficié de "cadeaux" sans contrepartie des gouvernements successifs, au détriment entre autres des comptes publics...

A l'échelle de notre collectivité, nous engageons tout juste des discussions avec la collectivité sur l'impact de la mise en place définitive du RIFSEEP** (nouveau système d'attribution des primes).

La CGT est attachée au **régime indemnitaire tenant compte du grade**. Les enjeux sont conséquents, la CGT est donc "en mode vigilance" !

*PPCR : Parcours Professionnel, Carrières et Rémunération (protocole d'accord minoritaire car non signé par la CGT)

**RIFSEEP : Régime Indemnitaire de Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel

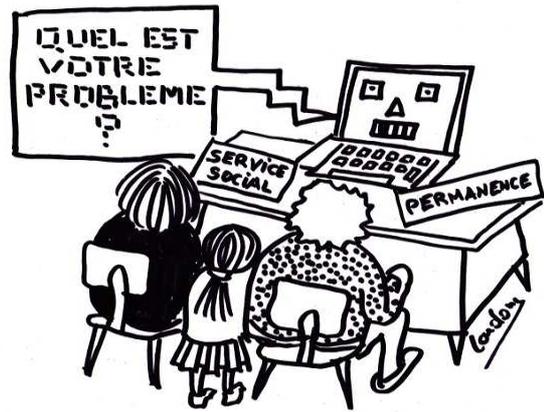
Quel modèle économique et social ?

La révolution numérique est d'une portée équivalente à celle de l'imprimerie. Elle induit des changements économiques et sociaux grandissants de la même ampleur que les premières et secondes révolutions industrielles. Cette mutation profonde peut se traduire à terme par la suppression de millions d'emplois* et des garanties collectives issues de 150 ans de luttes.

A l'inverse, conduite au service du monde du travail et de l'intérêt général, la révolution numérique doit se traduire par l'émergence d'un nouveau modèle collaboratif et d'une économie de partage, "décarbonnée", permettant d'ouvrir un nouveau cycle de progrès social, économique et environnemental.

Pour la CGT, il est nécessaire de modifier et d'adapter les logiques managériales à la culture du numérique, ce qui revient à :

- Privilégier le collectif plutôt que la concurrence et l'individualisation ;
- Etre vigilant sur les risques d'intensification du travail liés à l'utilisation massive des TIC qui étend le champ de la responsabilité sociale du management ;
- Accorder plus d'autonomie et de latitude d'intervention sur leur travail aux salariés ;



- Redonner du temps pour la mutualisation, l'échange, la coopération ;
- Encourager le droit à la formation pour anticiper la montée en compétences.

* Une étude du cabinet Roland Berger, publiée dans la « Revue du digital », estime à 3 millions le nombre d'emplois supprimés d'ici à 2025 aussi bien dans la production manufacturière que dans les services.



Les grandes entreprises du secteur privé octroyaient 40 jours de congés en moyenne à leurs salariés en 2013 (Rapport annuel sur l'état de la fonction publique DGAFP).

A Nantes Métropole et à la Mairie, nous sommes à 33 jours de congés annuels...

SIGNATURE SELECTIVE

Les reculs sociaux, c'est sans nous !

En 2015, la CGT a signé 84 % des accords dans les entreprises, comme en 2014. Tout en signant **plus de 8 accords sur 10**, la CGT est la confédération qui signe le moins là où elle est implantée et représente plus de 10 % aux élections, audience minimale pour avoir le droit de négocier. (Source ministère du travail)

La CGT Ufict m'intéresse...



La CGT Ufict Nantes, et si j'adhérais...

NOM : Prénom :
 Service : Tél. : E-mail :

Coupon à retourner au 16, rue du Moulin – 44000 NANTES pour contact

ou contact via QR code

